

Les Amis de Port-Cros AAPC
Villa Magali
4 avenue Edith Wharton
83400 HYERES

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE et EXTRADORDINAIRE
du 24 septembre 2021

Le 24 septembre 2021 à 14h30 les membres de l'Association des Amis de Port-Cros (AAPC) se sont réunis dans la Salle de l'Artillerie à Port-Cros en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire sur convocation de leur Présidente Marie Véron.

Une feuille d'émargement a été établie, dûment émargée par les membres présents ou mandatés représentant 35 adhérents.

L'Assemblée peut donc valablement délibérer, conformément aux Articles VII et XII des statuts.

L'Assemblée est présidée par Marie Véron, Présidente de l'Association. Elle est assistée d'un secrétaire de séance, François de Cabarrus, Secrétaire Général de l'Association et de la Trésorière, Laurette Alario.

L'ordre du jour est rappelé par la Présidente :

- Présentation du bureau de l'AAPC
- Compte rendu d'activités réalisés du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 accompagné du prévisionnel d'ici la fin de l'année 2021
- Compte rendu financier (1^{er} avril 2020 – 31 mars 2021) avec prévisionnel jusqu'à fin décembre 2021.
- Présentation du calendrier d'activités pour 2022
- Budget prévisionnel pour 2022
- Modification des statuts de l'AAPC : Article VII

Après échanges, il a été proposé aux votes ce qui suit :

1 . Composition du bureau de l'AAPC

- Marie Véron Présidente, mandat prolongé jusqu'à l'AG 2023
- Matthias Desmarais vice-Président, mandat jusqu'à l'AG 2023
- François de Cabarrus, Secrétaire, mandat jusqu'à l'AG 2023 *fdc*
- Laurette Alario, Trésorière, mandant jusqu'à l'AG 2023 *ARV.*
- Sylvie Desmarais, secrétaire administrative et financière, mandat jusqu'à l'AG 2023 *SA*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2 . Compte-rendu d'activités de l'exercice 2020/2021 présentée par Marie Véron

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité.

3 . Compte rendu financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, présenté par François de Cabarrus et un prévisionnel spécifique du 1^{er} avril au 31 décembre 2021 afin de se positionner dès 2022 sur une année calendaire.

Au 31 mars 2021 le résultat fait apparaître un léger déficit de 222,30€.

Au 31 août le déficit se réduit à 15,89€. François de Cabarrus commente ces résultats. L'Assemblée Générale approuve les comptes arrêtés au 31 mars 2021 à l'unanimité.

4 .Présentation du calendrier d'activités pour 2022 commenté par Marie Véron **et du budget 2022** présenté par François de Cabarrus.

L'Assemblée approuve ce calendrier prévisionnel et donne son accord sur le budget prévisionnel à l'unanimité.

L'Assemblée ordinaire étant terminée nous allons donc poursuivre par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Matthias Desmarais, vice-Président, prend la parole et propose que la modification des statuts de l'AAPC soit soumise aux votes en première résolution. Il fait mention que cette résolution doit être adoptée à la majorité des 2/3 des membres présents ou représentés avec un minimum de 15 membres à jour de leur cotisation.

5 . Modification des statuts de l'AAPC :

- Article VII - Assemblée Générale

- a) L'exercice comptable sera dorénavant du 1^{er} janvier au 31 décembre avec une Assemblée Générale dans les six mois suivants ;
- b) Afin de se positionner dès l'exercice 2021, une Assemblée sera tenue au plus tard le 30 juin 2022 pour approbation des comptes sur 9 mois (1^{er} avril au 31 décembre 2021) ;
- c) Dorénavant il sera possible de cumuler jusqu'à 5 mandats

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

6 . L'Assemblée Générale donne pouvoir à Sylvie Desmarais afin d'effectuer les démarches administratives et procéder à l'enregistrement des statuts modifiés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la Présidente lève la séance à 15h30

Marie Véron

François de Cabarrus

Laurette Alario

Marie R. Véron

le 24/09/2021

